



Documentation

PENSIONNATS INDIENS

Le système des pensionnats indiens a commencé avant la Confédération et le gouvernement du Canada a dirigé presque tous les pensionnats conjointement avec diverses organisations religieuses. Les pensionnats étaient situés dans chaque province et territoire, sauf Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Au total, 130 pensionnats ont existé au fil du temps, et bien que la plupart des pensionnats aient cessé d'exister vers le milieu des années 1970, le dernier pensionnat dirigé par le fédéral au Canada a fermé ses portes en 1996. On estime que 86 000 personnes encore vivantes ont fréquenté les pensionnats.

La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a porté à l'attention nationale les traumatismes vécus par certains élèves dans les pensionnats indiens. Lors des audiences publiques de la Commission de 178 jours dans 96 communautés, de nombreuses personnes ont eu le courage de raconter publiquement leur histoire de sévices physiques et sexuels dans l'espoir d'attirer l'attention sur ces tragiques séquelles. Les pensionnats indiens sont devenus un élément important du rapport de la CRPA, qui a été publié en 1996.

En 1998, le gouvernement a publié une *Déclaration de réconciliation* – qui contient notamment des excuses envers les personnes qui ont subi des sévices sexuels ou physiques quand ils fréquentaient les pensionnats indiens – et il a mis en place la Fondation autochtone de guérison. La Fondation a reçu 350 M\$ pour financer les projets de guérison axés sur la communauté qui se concentrent sur le traitement des séquelles des pensionnats indiens. Dans le budget 2005, le gouvernement a promis un autre 40 M\$ pour continuer à soutenir l'important travail de la Fondation autochtone de guérison.

En juin 2001, Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC) a été établi pour centrer les efforts fédéraux en vue de gérer et de régler les réclamations pour abus et corriger les séquelles laissées par les pensionnats. En novembre 2003, le gouvernement a lancé un cadre de règlement national qui comprend une stratégie de litige, des services de soutien de santé, un programme de commémoration et un Mode alternatif de règlement des conflits (MARC).

Le MARC est un moyen culturel et holistique d'offrir d'autres choix aux anciens élèves demandant une indemnisation pour sévices sexuels, sévices physique et confinement injustifié. Il s'agit d'un processus volontaire qui offre aux anciens élèves une option juste, opportune et soutenante pour régler les réclamations hors des tribunaux.

Au total, 14 903 anciens élèves ont déposé des réclamations pour indemnisation contre le gouvernement. À ce jour, plus de 2 805 réclamations ont été réglées par le processus de litige et le processus du Mode alternatif de règlement des conflits du gouvernement. Plus de 110 millions de dollars ont été versés aux anciens élèves qui ont réglé leur réclamation.

Au cours de la dernière année, le gouvernement en est arrivé à reconnaître qu'il y a des lacunes dans l'approche de règlement actuelle. Les revendications de nombreuses sources, notamment de l'Assemblée des Premières nations, ont mis en lumière la nécessité de reconnaître plus largement les effets néfastes de l'expérience des pensionnats indiens en plus de régler des réclamations individuelles pour sévices physiques ou sexuels.

Le 30 mai 2005, le gouvernement a nommé l'honorable Frank Iacobucci pour travailler avec les avocats des anciens élèves, les avocats des entités religieuses et d'autres représentants des anciens élèves, notamment l'APN et d'autres organisations autochtones, pour mettre au point une entente en vue d'un règlement juste et durable des séquelles des pensionnats indiens.

Les parties à ces discussions en sont arrivées à un accord de principe qui fait maintenant l'objet d'une approbation par des tribunaux. Cet accord de principe historique va bien au-delà de la reconnaissance monétaire de l'expérience commune de la fréquentation d'un pensionnat indien, pour inclure des améliorations au MARC actuel pour les réclamations pour sévices graves, le soutien de la guérison, les activités commémoratives et une étude plus approfondie des politiques du passé et de leur incidence continue sur les autochtones Canadiens.

Le gouvernement a également annoncé que les anciens élèves admissibles des pensionnats indiens âgés de 65 ans et plus pourront sous peu demander un paiement anticipé de 8 000 \$.

23 novembre 2005